



## RÈGLEMENT DU CONCOURS UN « WEEK-END » GOURMAND À CHARLEVOIX

### MODE DE PARTICIPATION

Pour participer les candidats doivent remplir le [formulaire de participation](#) en prenant soin de compléter les questions obligatoires (incluant notamment le nom, le prénom, le code postal, le téléphone et l'adresse courriel) et d'accepter les termes et conditions du concours. S'ils ne le reçoivent pas par courriel, ils pourront se le procurer sur la page [Facebook de la CORPIQ](#).

### DATES ET HEURES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours débute le jeudi 29 juin 2017 à 9h00 et se termine le lundi 31 juillet 2017 à 23h59.

### ADMISSIBILITÉ

Chaque participant doit soumettre sa candidature une seule fois afin d'être éligible au concours. Tous les renseignements fournis doivent être véridiques. L'utilisation de plus d'une adresse courriel par personne constitue une fraude et octroie, à la CORPIQ le droit de rejeter les inscriptions fautives.

Le participant peut augmenter ses chances de gagner en s'inscrivant ou confirmant son inscription aux communications de la CORPIQ, en cochant les types de communications qui l'intéresse de recevoir. Cette section du formulaire se trouve à la deuxième page.

Invitations aux événements = 1 chance

Promotions et concours = 1 chance

Infolettre, nouvelles et communiqués = 1 chance

Pour un total de trois (3) chances additionnelles de gagner.

Aucun achat n'est nécessaire pour s'inscrire. Il faut cependant disposer d'un accès en ligne et d'un compte de courrier électronique valide pour participer au concours.

Le concours est réservé aux résidents du Canada et de l'extérieur qui ont atteint l'âge de la majorité au moment de l'inscription. Selon l'article 12 (*Règles sur les concours publicitaires*) au chapitre L-6, r.6, de la *Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement*, le présent concours exclue « La personne au bénéfice de laquelle un concours publicitaire est tenu, son employé, son représentant, son mandataire ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours. »

#### DESCRIPTION DU PRIX

Le gagnant se méritera un forfait gourmandise de 1 nuitée, pour 2 personnes, à l'Hôtel Le Germain de Charlevoix. Le tout d'une valeur de 650\$ :

- 1 nuit en chambre supérieure
- 1 petit déjeuner pour 2 personnes
- 1 souper gastronomique pour 2 personnes
- 1 expérience thermale au Spa Le Germain pour 2 personnes

#### LIEU, DATE ET HEURE PRÉCISE DU TIRAGE

Le tirage se tiendra le 1<sup>er</sup> août 2017 à 16h, dans les bureaux de la CORPIQ au 750, boulevard Marcel-Laurin, suite 131, Montréal, Québec, H4M 2M4. Le gagnant sera déterminé par voie électronique, de façon aléatoire, parmi tous les participants du concours « Un week-end gourmand à Charlevoix » ayant complété les champs obligatoires du formulaire d'inscription et ayant accepté les termes et conditions du concours. Le tirage au sort sera fait devant témoin.

#### ATTRIBUTION DES PRIX

Le gagnant sera contacté par téléphone et/ou par courriel dans la semaine suivant le tirage. Un premier courriel lui sera envoyé le lendemain du tirage. S'il ne répond pas dans les quatre (4) jours suivants la première tentative, la CORPIQ fera une seconde tentative par téléphone. Au besoin, un message vocal sera laissé. Dans l'éventualité où le gagnant ne répondrait pas à l'intérieur d'une semaine suivant cette dernière tentative, la CORPIQ se réserve le droit de tirer au sort le nom d'un autre participant, que l'organisation tentera de rejoindre selon les mêmes termes; et ainsi de suite.

Avant de recevoir le prix, le gagnant devra confirmer son identité et possiblement signer un formulaire de déclaration et de décharge, dans lequel il déclare ce qui suit :

- il a lu, compris et s'est conformé au présent règlement;
- il donne tous les consentements requis aux termes du présent règlement;
- il autorise la CORPIQ à diffuser et à publier son et nom et prénom dans le Proprio+, le magazine Proprio, ou tous autres médias, à des fins générales d'information ou de promotion, et ce, sans rémunération;
- il accepte le prix tel qu'il est présenté; ce dernier ne pourra être échangé contre une somme d'argent, ni vendus ou transférés;

- il dégage la CORPIQ de toute responsabilité pouvant découler de sa participation au concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix;
- il dégage le prestataire du prix (L'Hôtel Le Germain) de toute responsabilité pouvant découler de sa participation au concours, de l'attribution ou de l'utilisation du prix.

Le prix sera expédié au gagnant dans un délai de 15 jours ouvrables, à partir du moment où le gagnant confirmera son adresse. L'adresse de livraison doit être sur le territoire du Canada. Dans le cas où le gagnant refuse le prix, la CORPIQ sera libéré de toute obligation liée au prix.

#### POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

En remplissant le formulaire de participation en ligne, vous consentez à l'usage de ces informations aux fins du concours. Si vous avez expressément permis à la CORPIQ de vous communiquer des informations ou de vous transmettre des offres spéciales, vous consentez également à l'utilisation de ces informations. La CORPIQ s'engage à ne jamais partager les coordonnées des participants à un tiers ou un partenaire.

Les participants désirant être exclus de la liste d'abonnement aux communications de la CORPIQ devront en faire mention dans l'espace prévu à cet effet sur le [site de la CORPIQ](#). Il sera possible de se désabonner aux communications en tout temps.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES

Le présent concours est administré par la CORPIQ. Toutes les décisions de la CORPIQ sont finales et sans appel pour toutes les questions relatives au concours. Tous les bulletins de participations deviennent la propriété de la CORPIQ.

Le nom du gagnant pourra être obtenu au terme du concours en envoyant un courriel à [info@corpiq.com](mailto:info@corpiq.com).

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

*Le masculin a été utilisé pour seule fin d'alléger le texte.*



750, BOULEVARD  
MARCEL-LAURIN, BUREAU 131  
MONTRÉAL (QC) H4M 2M4  
514.748.1921 | 1 800.548.1921

[corpiq.com](http://corpiq.com) |  